

Projet de PLU2 de la MEL

+ **C'est quoi un PLU ?** C'est un document qui fixe les règles à observer, entre autres, pour toute nouvelle construction

+ **C'est quoi la MEL ?** C'est un ensemble de 90 communes qui ont décidé de mettre en commun des services, des règles d'urbanisme, ... La commune la plus importante étant Lille

+ **Et maintenant ?** La MEL a décidé de se doter d'un nouveau PLU, baptisé PLU2. C'est un ensemble, assez lourd, de documents qui doivent être soumis à 2 approbations. Dans un premier temps, par les conseils municipaux des communes de la MEL, et c'est fait. Dans un deuxième temps, il y aura (à l'automne) une enquête publique où tous les citoyens pourrons s'exprimer.

+ **A NNE, que pense-t-on de ce PLU2 ?** Il présente à nos yeux des erreurs lourdes :

- **Les champs captant :** ce sont des zones où la pluie pénètre dans le sous-sol et ainsi alimente les nappes d'eau souterraines où est pompée l'eau qui sera distribuée comme eau potable. Le PLU2 prévoit des constructions et des routes dans les champs captant au sud de Lille. Or, ces nappes souterraines concourent à 40% à l'alimentation en eau potable de la MEL. C'est une erreur grave de risquer de polluer cette ressource
- **Le développement des voiries pour automobiles :** quand on facilite la circulation automobile, le trafic augmente. Or, les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) émis essentiellement par les véhicules à moteur sont des polluants graves : pour les habitants à proximité d'une route, le risque de cancer du poumon peut être de 30% supérieur au risque vécu par la moyenne de la populationⁱ. Il faut ne pas développer ces voiries, mais au contraire développer les transports moins polluants : transports en commun, autopartage, bicyclettes, ...
- **L'incinérateur d'Halluin :** il brûle les déchets non recyclables de la MEL. Certes il fonctionne dans les limites légales de pollution de ses fumées. Mais quand même, en 1 an, sa production d'oxydes d'azote (irritant pulmonaire) est équivalente à la production de ce gaz par 100.000 automobiles, à essence, ayant parcouru chacune 20.000 Km tout en étant conformes à la norme européenne Euro 6ⁱⁱ. Et tout cela au milieu d'un million habitants. Il faudrait lui imposer une diminution drastique de ces émissions

+ **Qu'en disent les représentants de l'Etat ?** 2 prises de positions claires ont été formulées :

- **Par l'Autorité Environnementale :** [voir le document](#)

- **Par le Préfet du Nord** : [voir le document](#)

Ce document, un peu lourd (52 pages) peut être abordé, avant une lecture complète, par [des points clef rassemblés en quelques pages](#)

+ Et maintenant ? il faut être prêts à faire participer le plus possible de citoyens à l'enquête d'utilité publique qui aura lieu à l'automne, en leur expliquant les enjeux

+ L'histoire locale vous intéresse ? en 1998 la MEL avait soumis à enquête « un PLU » qui s'appelait à l'époque SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain). Dans ce projet, les champs captant au sud de Lille étaient déjà menacés par la construction d'une rocade. Nord Nature s'y était opposé et avait obtenu un jugement qui cassait l'arrêté préfectoral officialisant ce SDAU. Documents :

- L'histoire de ce combat juridique racontée par Emile Vivier (co fondateur de Nord Nature), dans ses mémoires : clic Histoire des luttes juridiques : http://nord-nature.org/la_federation/30ah/histoire_luttes_juridiques.htm
- Le jugement du tribunal administratif qui a, à notre demande, cassé ce SDAU : clic http://nord-nature.org/environnement/pollutions/eaux/champs_captants_au_sud_de_lille_TA.htm

Document réalisé par Alain Vaillant et Daniel Wgeux

ⁱ Voir les résultats de l'étude APHECOM publiés en 2011

ⁱⁱ Calcul fait à partir des données de 2013